

29 Octobre 2009

COMMUNIQUÉ DESTINÉ À LA PRESSE

Comment pendant 48 heures la France a bénéficié d'une TVA réduite sur les vélos...

Le Comité de Promotion du Vélo prend acte de l'initiative législative avortée de réduction de la TVA sur les ventes de vélos, et se met à la disposition du groupe de travail interministériel sur la fiscalité vélo initié par le Gouvernement.

Samedi 24 octobre 2009, dans le cadre du projet de Loi de Finances pour 2010, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité un amendement du député Philippe Goujon réduisant de 19,6% à 5,5% la TVA sur les ventes de vélos et vélos à assistance électrique. 48h00 plus tard, le lundi 26 octobre, le Gouvernement a fait adopter un amendement de retrait qui met fin à cette initiative remarquable de Philippe Goujon, député-maire du XVe arrondissement de Paris à qui l'on doit déjà le remboursement obligatoire par l'employeur des abonnements de location de vélos servant aux trajets domicile/travail des salariés.

Bien que le sort réservé à la TVA réduite pour les ventes de vélos soit justifiée par le Gouvernement au motif qu'elle est "euro-incompatible" en l'état actuel du droit communautaire, le Comité de Promotion du Vélo souligne le formidable impact qu'un tel dispositif d'incitation fiscale pourrait avoir sur le développement de l'usage du vélo.

A cet égard, le Comité de Promotion du Vélo se félicite de l'annonce faite le 24 octobre à l'Assemblée nationale par M. Eric Woerth, ministre du budget, de la constitution d'un groupe de travail interministériel sur la fiscalité vélo réunissant le ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable, le ministère de l'économie et des finances et des parlementaires. *"Il y a sans doute plus et mieux à faire pour ce mode de transport, par principe d'écologie, dans notre droit et notre droit fiscal. Des avancées sont certainement possibles "* a déclaré M. Eric Woerth à l'appui de cette proposition.

Pour le Comité de Promotion du Vélo, cette séquence législative est remarquable pour au moins trois raisons :

- l'unanimité est rare dans l'hémicycle, preuve que le vélo dépasse les clivages,
- l'annonce de la constitution d'un groupe de travail interministériel est une réelle avancée. Le Comité de Promotion du Vélo sera particulièrement attentif à l'installation de ce groupe de travail dans les meilleurs délais, et se tient doré et déjà à la disposition du Gouvernement en qualité de force de proposition,
- enfin, cette séquence augure d'un terrain favorable à l'ambitieuse proposition de Loi en faveur des modes de déplacement doux et peu polluants que le député Philippe Goujon vient de déposer à l'enregistrement de l'Assemblée nationale.

Contact Presse

André-Pierre Doucet – 01 44 70 77 90 – 06 74 00 99 34



À propos du Comité de Promotion du Vélo

Créé en 2001, le **Comité de Promotion du Vélo**, rassemble tous les acteurs du vélo en France : collectivités territoriales, associations d'usagers, fédérations sportives, constructeurs de cycles, distributeurs... Il œuvre pour la valorisation de la bicyclette dans toutes ses composantes : mode de déplacement quotidien et de loisirs, outil de développement touristique et de pratique sportive...

Chaque année, il organise la Fête du Vélo, le premier week-end de juin, ainsi que les Trophées du Vélo, concours qui récompense tout projet ou initiative menée par des collectivités territoriales, des associations ou des entreprises, en faveur d'une politique vélo.

Les membres du Comité de Promotion du Vélo

- Le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC),
- l'Association des Départements Cyclables (ADC),
- La Fédération Française de Cyclisme (FFC),
- La Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT),
- La Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUBicy),
- L'Association Cyclo Trans Europe,
- L'Amicale Cycliste Parlementaire,
- L'Amicale Cycliste Sénatoriale,
- L'Association Française de Développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V),
- La Fédération Française de Triathlon,
- Le Conseil National des Professions du Cycle (CNPC),
- La Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS),
- La Fédération Nationale du Commerce de la Réparation du Cycle et du Motocycle (FNCRM),
- La Fondation la Française des Jeux

Contact Presse

André-Pierre Doucet – 01 44 70 77 90 – 06 74 00 99 34